Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9370164
Centre d'intérêt : 630

Asted.

Le centre documentaire : valeur ajoutée à la pédagogie : mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial / par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. -- [Montréal] : Asted : La Corporation, 1992.
12 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Résumé : f. 2. Notes bibliogr. : f. 12.

Vedette(s)-secondaire(s) : Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Descripteur(s) : Centre de documentation * Formation fondamentale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Renard (Réseau)

Dans leur mémoire, l'ASTED et la CBPQ font des recommandations pour que les centres documentaires soient au coeur de l'enseignement collégial. Elles réclament une déclaration politique sur le rôle pédagogique des centres documentaires. Elles font voir leur importance dans la formation fondamentale des élèves et dans une société axée sur l'information. Elles souhaitent que des normes encadrent le développement et fonctionnement des centres documentaires, que le développement du réseau Renard soit consolidé, que des instruments documentaires de pointe soient utilisés et implantés dans les centres documentaires et que des efforts soient accomplis pour répondre aux besoins spécifiques de certaines clientèles.

Type de document :

1370164

Le centre documentaire: valeur ajoutée à la pédagogie

Mémoire présenté
à la Commission parlementaire
sur l'enseignement collégial

par

l'Association pour l'avancement des sciences
et des techniques de la documentation
(ASTED)

et

la Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec
(CBPQ)

Septembre 1992

Note sur l'ASTED et la CPBQ

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) sont deux organismes dont les rôles généraux consistent à promouvoir le développement de centres documentaires et la recherche de l'excellence (du personnel, des services, des équipements, etc.) en documentation. La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, créée en 1969 par une loi du Gouvernement du Québec (L.Q., 1969, c.105), regroupe aujourd'hui près de 900 membres dans tout le Québec. Quant à l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, dont l'origine remonte à 1973, elle rejoint plus de 600 membres individuels et collectifs, soit quelque 1500 personnes du milieu documentaire (bibliothèques, centres de documentation, librairies, maisons d'édition). Les deux organismes organisent régulièrement des colloques, des activités de perfectionnement en plus d'assurer la production de diverses publications.

Résumé

Une formation collégiale de qualité, particulièrement une *formation fondamentale* telle que l'entend le Conseil des collèges, trouve dans les centres documentaires un lieu privilégié de réalisation. Car le travail en centre documentaire exige et favorise entre autres la possession et la maîtrise de méthodes de travail intellectuel, l'autonomie et l'ouverture au monde. Un pays, le Japon, a montré comment l'utilisation de centres documentaires pouvait avoir un écho économique extraordinaire. Chez nous, pourtant, et malgré le succès du réseau documentaire RENARD (***Réseau Normalisé et Automatisé des Ressources Documentaires***), qui relie 32 cégeps, les centres documentaires sont souvent oubliés, encore trop souvent considérés comme de simples comptoirs de prêt. Aussi, à l'heure des réformes, on oublie qu'ils rendent des services pédagogiques indispensables. C'est pourquoi, l'ASTED et la CBPQ réclament-elles une ***déclaration politique*** sur le rôle pédagogique des centres documentaires. Entre autres recommandations, elles souhaitent:

- qu'une formation documentaire soit donnée à l'ensemble des élèves des cégeps;
- que des normes encadrent le développement et le fonctionnement des centres documentaires;
- que le développement de RENARD soit consolidé;
- que des instruments documentaires de pointe soient utilisés, implantés dans nos centres documentaires;
- que des efforts soient accomplis pour répondre aux besoins spécifiques de certaines clientèles.

«Ce qui sépare les hommes le plus gravement, le plus radicalement, ce n'est pas l'argent, les places, la réussite, l'accomplissement social, ce n'est même pas la «culture», c'est la lecture: la présence ou l'absence des livres dans la vie quotidienne. Cette différence est plus profonde et plus grave. Elle aggrave toutes les autres.»

Danièle Sallenave, Le don des morts

Des bibliothèques aux centres documentaires

de quoi parle-t-on?

Les livres constituaient autrefois l'essentiel des documents que l'on retrouvait dans les centres de documentation. Et ce n'est pas par hasard qu'on désignait ceux-ci par le terme de «bibliothèque», car l'origine grecque de ce mot montre qu'il est partiellement formé du mot «biblion», qui signifie «livre» en français.

plus loin que le livre

Au fil des ans, le livre est devenu un type de documents parmi d'autres. Journaux et périodiques sont venus s'y ajouter. Puis, avec l'arrivée massive de l'information audio-visuelle, on a vu apparaître des audiovidéothèques. Ce fut le cas dans les cégeps, où cohabitent aujourd'hui livres et documents audio-visuels. Dans certains, les centres documentaires ont élargi encore davantage leur gamme de *documents*, de *services* (centres d'aide pour étudiants en difficulté, services d'APO ou d'applications pédagogiques à l'aide d'ordinateurs, services de recherche, cartothèque) ou de *responsabilités* (gestion de l'audio-

visuel -incluant des activités de production- et d'aide aux élèves).

document

Il est donc opportun de parler aujourd'hui de centre documentaire plutôt que de bibliothèque. Par *document*, nous entendons tout renseignement ou objet servant de preuve, de témoignage, où l'information se retrouve sous six supports matériels: papier, microforme, audio-visuel, objet, fichier lisible par machine et ensemble multi supports. Les collections documentaires se sont conséquemment diversifiées progressivement: livres, ouvrages de référence, publications en série, documents officiels, documents historiques, cartes, atlas, documents sonores et audio-visuels, logiciels, disques optiques numériques, etc.

responsabilités et services

Les tâches assumées par le personnel des centres documentaires sont principalement celles du choix des documents, de l'acquisition, du traitement, de la référence, du prêt, de la téléréférence et de l'animation.

des clientèles

Du côté des clientèles, le paysage est aussi varié puisqu'il y a les étudiants réguliers, les adultes du jour et du soir, le personnel enseignant, les personnes actives dans les centres de recherche, d'aide à l'apprentissage, les personnels des cégeps (administrateurs et autres) et, dans certains cas, des gens du troisième âge et du grand public.

La formation fondamentale et les centres documentaires

Tout comme le Conseil des collèges, dont le travail[1] a alimenté notre réflexion, l'ASTED et la CBPQ estiment que l'enseignement collégial devrait conduire à une formation pertinente, large et ouverte, exigeante, fondamentale. Rappelons simplement que, sous le concept de *formation fondamentale*, le Conseil des collèges entendait plusieurs éléments constitutifs, entre autres ceux-ci:

en accord avec le Conseil des collèges

- la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
- la possession et la maîtrise de méthodes de travail intellectuel;
- l'autonomie dans la poursuite de la formation;
- l'ouverture au monde et à la diversité des cultures;
- la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine.

attributs d'une formation fondamentale

De plus, le Conseil indiquait qu'il fallait désormais concevoir le collégial dans une perspective d'éducation permanente, comme un «processus à long terme qui commence à la naissance et se poursuit toute la vie».

toute la vie

Qui nierait l'opportunité et la justesse de ces propos? Cependant, il importe de déterminer les voies et moyens concrets de les atteindre. Pour notre part, nous croyons que c'est possible en exploitant

un moyen: le centre documentaire

davantage et plus judicieusement un instrument présent dans chacun des cégeps: le centre documentaire.

au coeur de la pédagogie

Il faut conséquemment que les centres documentaires soient situés au coeur de l'enseignement collégial. Avant d'approfondir cette question du centre documentaire au «coeur de la pédagogie», nous souhaitons dire un mot de l'importance de cette question pour le développement économique du Québec.

Une société axée sur l'information

société d'information

Nous vivons dans une société où l'information joue un rôle grandissant. Le «nerf du progrès» et du développement économique repose sur la recherche, le développement, l'innovation, le traitement inédit d'idées ou de procédés existants, le repérage et le transfert d'informations.

en partie grâce à de grands centres de documentation

On parle souvent du Japon et de sa capacité d'innover. Mais sait-on qu'une bonne partie de l'innovation japonaise trouve sa source dans les productions et publications des pays où ils exportent leurs marchandises? Que les Japonais sont à l'affût de tout ce qui se publie dans le monde? Que leurs centres de documentation sont très bien équipés.

Les Japonais créent, inventent, mais après avoir exploré à fond un milieu, un secteur, une technique, défi auquel toutes les entreprises et sociétés sont aujourd'hui confrontées. À une échelle plus petite, les élèves sont aussi invités à relever ce défi quand ils doivent effectuer une recherche ou produire un travail: ils doivent d'abord consulter, s'informer et ensuite produire leur travail.

Cela vaut autant pour les oeuvres de pure imagination que pour les travaux techniques: dans tous les cas, les étudiants doivent considérer ce qui a été fait avant eux. Et ce sont les centres documentaires, les «dépositaires du savoir», qui leur permettent d'accomplir cette tâche essentielle, complémentaire de l'enseignement reçu en classe.

les étudiants aussi

Les centres documentaires sont donc bien plus que de simples «comptoirs de prêt». Pourtant, en dépit de leur importance pédagogique, de leur nécessité, de la part relativement importante qu'ils représentent dans le budget, ils restent souvent «oubliés» lors des grands choix.

«oubliés»

Le centre documentaire au coeur de la pédagogie

Il est impératif que le centre documentaire soit au coeur de l'enseignement collégial pour que le personnel enseignant incite les étudiantes et étudiants à utiliser davantage les centres documentaires.

inciter, guider vers le centre documentaire

Malgré toutes les «misères» rencontrées par le personnel des centres documentaires (absence de coordination entre enseignants et bibliothécaires, appauvrissement des collections, diminution des ressources humaines, réduction des fonds pour l'achat de documents et d'équipements, présence de non-bibliothécaires à la direction des bibliothèques, etc.), il est étonnant de constater les réalisations remarquables des personnels professionnel et technique du domaine de la documentation.

«misères» des centres documentaires

Une des réalisations s'inscrit dans les développements technologiques, la rentabilisation et l'exploitation maximale des collections documentaires

et un acquis de taille: RENARD

des cégeps: RENARD (***Réseau Normalisé et Automatisé des Ressources Documentaires***). Intégré à la Fédération des cégeps, RENARD est un ***réseau coopératif*** de mise en commun des ressources professionnelles, documentaires et financières des 32 collèges membres. Grâce à ce réseau créé en 1984, étudiants et professeurs ont accès à un catalogue collectif de plus de 600 000 références bibliographiques dont l'enrichissement annuel dépasse les 80 000 titres! Accessibles par télécommunication, les services offerts par RENARD sont variés: traitement, localisation, repérage, recherche documentaire, courrier électronique, présentation de bibliographies, gestion budgétaire. Concrètement un usager à la recherche d'un document peut découvrir que celui-ci est disponible dans un autre cégep et accessible grâce au service de prêt entre bibliothèques.

aider RENARD

Cependant, plusieurs centres documentaires ne disposent pas des moyens nécessaires pour exploiter tout le potentiel de RENARD.

une piste à explorer?

Sans prétendre que le travail en centre documentaire soit un remède miracle pour régler tous les problèmes pédagogiques, il pourrait être opportun qu'un tandem enseignant-bibliothécaire apporte un soutien particulier à quelques personnes en difficulté (décrocheurs potentiels, nouveaux arrivants au Québec, personnes handicapées, etc.). Une telle formule pourrait contribuer à donner confiance aux étudiants en question. Elle est en plus très souple, dynamique et facilement adaptable à chaque cas. Voilà une piste qui mériterait peut-être d'être explorée[2]

Des propositions de changement

Quelles actions faut-il entreprendre pour que les centres documentaires soient au coeur de l'enseignement collégial et contribuent à son amélioration?

déclaration politique

1. Nous recommandons qu'une déclaration politique mette en évidence le rôle pédagogique du centre documentaire collégial et la revalorisation de sa position dans l'organigramme des collèges.

offrir une formation documentaire?

2. Parmi les éléments constitutifs d'une formation fondamentale, on a relevé «la possession et la maîtrise de méthodes de travail intellectuel» et «l'autonomie dans la poursuite de la formation». Pour que ces éléments soient intégrés à la formation des élèves, il faut assurer une formule de formation documentaire, qui pourrait aller jusqu'à la création d'un cours obligatoire sur les méthodes de travail... Pour sa part, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec recommande que ce cours soit offert par des bibliothécaires professionnels.

des normes à introduire

3. Nous demandons l'introduction de normes pour l'encadrement cohérent du développement et l'élimination des disparités entre collèges[3]. Parmi ces normes (sur les budgets, les locaux, le personnel, les équipements), l'embauche de spécialistes en documentation (bibliothécaires professionnels, technicien(ne)s en documentation) devient une priorité pour assurer la gestion d'un centre documentaire collégial.

4. Nous recommandons également que soit créé un comité «ad hoc» regroupant des bibliothécaires professionnels de collèges. Ce groupe jouerait un rôle de «conseiller» auprès des instances gouvernementales relativement à cette question des normes des centres documentaires.

un «forum»

5. Nous recommandons que le Ministère encourage le développement de RENARD (***Réseau Normalisé et Automatisé des Ressources Documentaires***) et qu'il en fasse la promotion comme instrument de soutien pédagogique auprès de tous les collèges.

appuyer RENARD

Nous recommandons en outre que RENARD puisse se rattacher à d'autres réseaux tels ceux des bibliothèques gouvernementales, publiques et universitaires, pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de recherche et de localisation des documents.

en connexion avec d'autres réseaux

6. Nous recommandons que les centres documentaires soient dotés d'équipements technologiques de pointe en information documentaire (CD-ROM par exemple) pour accéder aisément à de grandes masses d'informations.

instruments modernes et très efficaces

7. Nous recommandons que des efforts soient accomplis pour que les centres documentaires puissent offrir à leurs différentes clientèles (étudiants en difficulté, décrocheurs potentiels, nouveaux arrivants au Québec, personnes handicapées) des services adaptés à leurs besoins.

une «approche-client»

Le centre documentaire, une valeur ajoutée!

Que ce soit pour le développement d'une véritable formation fondamentale ou pour répondre aux exigences de la vie sociale et économique (apparition constante de nouvelles informations mais dépérissement rapide des anciennes, introduction constante de nouvelles technologies de traitement de l'information, nécessité pour les personnes d'acquérir sans cesse de nouvelles connaissances), les centres documentaires constituent un instrument susceptible de jouer un rôle déterminant, une valeur ajoutée à la pédagogie!

pour l'éducation, pour l'épanouissement économique

Notes

1. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Conseil des collèges, 1992.

2. Aux États-Unis, plusieurs collèges offrent des cours de "library-based information skills lab" aux étudiants en difficulté. Et certaines études ont montré que ces cours rencontrent un certain succès. Voir, entre autres: Stephen L. Gerhart, *Library Administered Remediation: One Program that Works*, Community & Junior College Libraries; vol 4, no 2, pp. 41-44, Winter 1985-1986 et Celia C. Suarez, *The Library and Remedial/Development/Compensatory Education*, Library Trends; vol 33, pp. 523-539, Spring 1985.

3. En 1974, la Fédération des cégeps publiait un court document de travail sur les *normes des bibliothèques de cégep*. Ces normes étaient regroupées autour de six titres: 1. rôle de la bibliothèque de collège, 2. structure et administration, 3. personnel, 4. documentation, 5. budget, 6. locaux, mobilier et équipement.